

Organisation des visites exceptionnelles pour les résidents en EHPAD en fin de vie ou souffrant du confinement

Préalable

Le risque de rupture des mesures barrières lors de la visite d'une personne extérieure à la structure (avec les conséquences d'une transmission virale COVID19 possible à l'ensemble des résidents) doit toujours être rappelé.

Le bénéfice individuel pour un résident apporté par une visite extérieure doit faire l'objet d'une évaluation médicale préalable.

Seul un rapport bénéfice/risque positif permet l'autorisation exceptionnelle de visite pour un résident.

I. Conditions pour permettre une autorisation exceptionnelle de visite

• Situation de fin de vie

- A l'issue d'une décision collégiale impliquant le médecin traitant, le médecin coordonnateur ou le médecin référent COVID 19 de l'établissement et l'équipe soignante, une situation médicale présentée par un résident peut être considérée comme palliative.
- En accord avec le résident (s'il peut s'exprimer) une autorisation exceptionnelle de visite pourra être accordée

• Décompensation liée au confinement

Les 4 conditions mentionnées ci-dessous sont cumulatives :

1. Apparition de symptômes inhabituels selon guide de surveillance de résidents confinés MCOOR :
 - Troubles du comportement (Refus, agressivité, apathie, violence, déambulation)
 - Troubles psychiatriques (délires, hallucinations, état anxio-dépressifs)
 - Troubles cognitifs (désorientation dans le temps et dans l'espace, incohérence)
 - Troubles du sommeil (hypersomnie, ...)
 - Troubles alimentaires (boulimie, anorexie,...)
2. Ces symptômes peuvent être significatifs d'une souffrance liée au confinement dès lors que le score atteint le chiffre 2 pendant 3 jours.
3. Evaluation gériatrique par le médecin traitant, coordonnateur ou référent COVID dès le premier jour d'apparition des symptômes
4. Symptômes inhabituels constatés pendant 3 jours sans explication médicale, Prescription par le médecin coordonnateur, le médecin référent COVID en EHPAD ou à défaut le médecin traitant, d'une visite si elle est jugée pertinente.

II. Information et accord des familles

- La direction informe les visiteurs et les familles au sujet des nouvelles possibilités de visites pour les situations mentionnées précédemment.
- La direction sollicite l'accord du CVS du fait du risque partagé à organiser des rencontres entre un résident et un membre de sa famille ou un proche. Ce risque est majeur du fait de la vulnérabilité du résident en particulier covid négatif et du statut covid indéterminé du visiteur. Le risque concerne également l'ensemble des résidents de la structure et l'ensemble du personnel.
- La direction fait valider son projet par une équipe d'hygiène

III. Information des visiteurs

- Les conditions préalables ayant été remplies, l'EHPAD fixe des rendez-vous aux familles afin d'organiser les visites.
- Celles-ci devront être limitées à deux personnes maximum pour visiter un résident.
- Il ne pourra pas y avoir plusieurs familles en même temps.
- Visite interdite aux mineurs (sauf situation palliative)
- La visite ne devra pas excéder 30 minutes
- Un courrier, email, ou sms de l'établissement définissant la procédure, les conditions, la méthodologie, le jour et l'heure de la visite doit être adressé aux proches en amont de la visite.
- Chaque visiteur doit remplir un auto-questionnaire préalable à sa visite l'autorisant à effectuer sa visite
- Chaque visiteur devra signer un document l'engageant sur l'honneur à respecter les consignes données par la personne qui l'accueillera au sein de la structure

IV. Conditions d'organisation de ces visites en fonction de la situation architecturale des EHPAD :

▪ Organisation de la visite dans le jardin de l'EHPAD

- IV.1. accès direct à un espace extérieur à partir de la chambre du résident ou de l'unité covid +
 - ➔ Le résident est accompagné par le professionnel directement de sa chambre ou de l'unité vers la zone extérieure délimitée du jardin
2. absence d'accès direct à un espace extérieur :
 - ➔ Création d'un circuit covid+ et d'un covid- comprenant des ascenseurs, des couloirs et des accès jardin séparés
 - ➔ Veiller à ce que les personnes ne se croisent pas
 - ➔ Mesures de bio nettoyage renforcées dans tous les lieux de circulation
3. Conditions :
 - ➔ Délimiter le secteur dédié au résident, ainsi que celui du visiteur
 - ➔ Veiller à une distance de 3 mètres
 - ➔ Séparation en plexiglass peut être envisagée, permettant de réduire la distance de séparation à 1 mètre à condition que cette séparation ait une taille de 2m X 2m
 - ➔ nettoyage des surfaces susceptibles d'avoir été touchées (avant et après chaque visite, avec un produit de désinfection de surface ;

▪ Organisation de la visite dans un sas de l'EHPAD

1. Accès
 - ➔ Création d'un circuit covid+ et d'un covid- comprenant des ascenseurs, des couloirs et des accès jardin séparés – en veillant à ce que les personnes ne se croisent pas
 - ➔ Mesures de bio nettoyage renforcées dans tous les lieux de circulation
2. Conditions :
 - ➔ Le sas d'entrée de l'EHPAD constitué de 2 portes vitrées, l'une donnant sur la rue et l'autre permettant l'entrée dans l'établissement, constitue une sorte de « parloir »
 - ➔ La famille reste dans le sas, et est séparée du résident soit par la porte vitrée fermée donnant sur l'établissement, soit par une séparation en plexiglass qui couvre toute la largeur du sas et monte d'au moins 2 mètres
 - ➔ Dans le cas du maintien de la porte du sas fermée, la communication est réalisée par un téléphone en appelant sur le numéro de téléphone portable du membre de la famille
 - ➔ Dans tous les cas de figure, la porte du sas donnant sur l'extérieur reste ouverte afin d'aérer le sas
 - ➔ nettoyage des surfaces susceptibles d'avoir été touchées (avant et après chaque visite, avec un produit de désinfection de surface ;

▪ Organisation de la visite dans un lieu dédié et aménagé

1. Accès résident

- ➔ Création d'un circuit covid+ et d'un covid- comprenant des ascenseurs, des couloirs et des accès jardin séparés en veillant à ce que les personnes ne se croisent pas
- ➔ Mesures de bio nettoyage renforcées dans tous les lieux de circulation

2. Accès visiteur

- ➔ Accès direct pour le visiteur de l'extérieur en réduisant au maximum la déambulation dans les bâtiments, exemple une chambre libre au rdc avec accès direct extérieur (porte fenêtre), salle à manger, salle d'activités
- ➔ Cloisonnement de chaque pièce en 2, une partie publique, une partie résident,
- ➔ Distanciation : largeur de 2 tables avec plexiglass ou rouleau plastique transparent, sur toute la largeur de la pièce. sur un mètre de haut environ
- ➔ Pas de toucher possible entre les 2 protagonistes
- ➔ Spécificités en fonction des lieux :
 - ✓ Le moins de mobilier possible
 - ✓ Film sur les meubles, s'ils ne peuvent pas être ôtés
 - ✓ Condamnation des salles d'eau et toilettes et portes autres.
- ➔ nettoyage des surfaces susceptibles d'avoir été touchées (avant et après chaque visite, avec un produit de désinfection de surface ;
- ➔ aération le cas échéant de la pièce

▪ Organisation de la visite dans la chambre du résident uniquement dans le cadre de soins palliatifs

1. Préalable

- ➔ Visite interdite aux mineurs de moins de 12 ans
- ➔ visite ne devra pas excéder 20 minutes

2. Equipements renforcés pour le visiteur

- ➔ Au sein du SAS de l'établissement ou dans un lieu dédié immédiatement à proximité d'une entrée de l'établissement un membre du personnel accueille le visiteur pour l'équiper:
 - ✓ Masque
 - ✓ Gants
 - ✓ Surblouse
 - ✓ Charlotte
 - ✓ Lunettes éventuelles

3. Accompagnement individuel jusqu'à la chambre en veillant à l'absence de contact avec un autre résident ou avec un autre membre du personnel

4. nettoyage des surfaces susceptibles d'avoir été touchées (avant et après chaque visite, avec un produit de désinfection de surface ;

Possibilité de différents lieux en fonction de l'architecture de l'EHPAD, du nombre de résidents et de la disponibilité des soignants

Entretien

- ➔ Mesures de bio nettoyage renforcées dans tous les lieux de circulation
- ➔ Nettoyage tables sièges et poignées entre chaque visite avec un produit de désinfection de surface
- ➔ Nettoyage du support transparent avec un produit de désinfection de surface
- ➔ Aération sas ou lieu dédié

V. Déroulement de la visite

- **Pour le résident :**
 - ✓ Lavage des mains du résident avant son déplacement et après la visite,
 - ✓ port d'une blouse en tissu /sur blouse/chemise d'hôpital
 - ✓ port d'un masque chirurgical si possible
 - ✓ Le résident doit être accompagné par un professionnel de l'EHPAD pendant tout le trajet pour éviter tout contact avec d'autres résidents et éventuellement pendant toute la visite, afin d'éviter qu'il déambule et qu'il ne cherche à se rapprocher du visiteur

- **Pour le visiteur :**
 - ✓ Accueil par un membre du personnel
 - ✓ Remise de l'auto-questionnaire par le visiteur et vérification des critères d'exclusion de visite par l'accueillant
 - ✓ prise de température frontale systématique et interdiction de visite si température supérieure à 38°C,
 - ✓ engagement sur l'honneur de respecter l'ensemble des consignes formulées par écrit :
 - ➔ respect de la distanciation sociale avec toutes les personnes croisées dans l'établissement
 - ➔ Port du masque pendant toute la durée de la visite
 - ➔ Absence de tout contact physique envers la personne visitée
 - ➔ Absence d'échanges de nourritures, confiseries, boissons...
 - ➔ Si apport d'objets revues ceux ci seront confiés à l'accueil puis remis secondairement au résident
 - ✓ Signature d'un registre dédié, intégrant l'identité des visiteurs et leurs coordonnées, le nom de la (des) personne(s) visitée(s) ainsi que le jour et les horaires de visites
 - ✓ Port d'un masque chirurgical (appotré si disponible par le visiteur)
 - ✓ Lavage des mains avec une solution hydro alcoolique
 - ✓ Accompagnement du visiteur au sein du lieu dédié
 - ✓ La visite ne devra pas excéder 30 minutes
 - ✓ Veiller à ce qu'aucun objet ne soit échangé, ni aucune friandise ou boisson
 - ✓ Fin de la visite à l'initiative du personnel, le visiteur doit attendre la venue d'un membre du personnel avant de quitter l'établissement pour éviter des rapprochements au moment du départ.
 - ✓ Lavage des mains avec une solution hydro alcoolique